

**SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
DES ÉTATS-UNIS**

Washington D.C. 20549

**FORMULAIRE 20-F/A
(MODIFICATION N° 1)**

- ☐ **DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12(b) OU 12(g) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934***
OU
- ☒ **RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15(d) DE LA LOI INTITULÉE
*SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934***
OU
- ☐ **RAPPORT TRANSITOIRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15(d) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934***
OU
- ☐ **RAPPORT DE SOCIÉTÉ INACTIVE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15(d) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934***

Numéro de dossier de la Commission : 001-35530

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

(Dénomination exacte de la société inscrite telle qu'elle est indiquée dans ses statuts constitutifs)

Bermudes

(Territoire de constitution ou d'organisation)

73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermudes

(Adresse des principaux bureaux de direction)

Jane Sheere

73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermudes

Téléphone : 441-294-3304

Télécopieur : 441-296-4475

(Nom, numéro de téléphone, adresse de courriel et/ou numéro de télécopieur
et adresse de la personne-ressource de la société)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'article 12(b) de la Loi :

Titre de la catégorie

Parts de société en commandite

Nom de chaque bourse où les titres sont inscrits

New York Stock Exchange, Bourse de Toronto

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'article 12(g) de la Loi :

Aucun

Titres à l'égard desquels il existe une obligation d'information conformément à l'article 15(d) de la Loi :

Aucun

Veillez indiquer le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel : **180 388 361 parts de société en commandite en date du 31 décembre 2017**

Veillez indiquer en marquant la case appropriée si la société inscrite est un « well-known seasoned issuer » (émetteur réputé), au sens de la règle intitulée *Rule 405* prise en application de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. **Oui** ☒ **Non** ☐

Si le présent rapport est un rapport annuel ou un rapport transitoire, veuillez indiquer en marquant la case appropriée si la société inscrite n'est pas tenue de déposer des rapports conformément à l'article 13 ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. **Oui** ☐ **Non** ☒

Veillez indiquer en marquant la case appropriée si la société inscrite 1) a déposé tous les rapports exigés par l'article 13 ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* au cours des 12 mois précédents (ou pour la période plus courte pour laquelle la société inscrite avait l'obligation de déposer de tels rapports), et 2) était assujettie à ces exigences de dépôt au cours des 90 derniers jours. **Oui** ☒ **Non** ☐

Veillez indiquer en marquant la case appropriée si la société inscrite a soumis électroniquement ou a affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers interactifs de données devant être soumis et affichés conformément à la règle intitulée *Rule 405* prise en application du règlement intitulé *Regulation S-T* (paragraphe 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 derniers mois (ou pour la période plus courte pendant laquelle la société inscrite était tenue de soumettre et d'afficher ces fichiers). **Oui** ☒ **Non** ☐

Veillez indiquer en marquant la case appropriée si la société inscrite est un déposant de grande envergure se prévalant du système de dépôt accéléré, un déposant se prévalant du système de dépôt accéléré, un déposant qui ne se prévaut pas du système de dépôt accéléré ou une société émergente de croissance. Se reporter aux définitions de « *accelerated filer* », de « *large accelerated filer* » et de « *emerging growth company* » dans la règle intitulée *Rule 12b-2* prise en application de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. (Veuillez marquer une seule case.)

Déposant de grande envergure se prévalant du système de dépôt accéléré ☒

Déposant se prévalant du système de dépôt accéléré ☐

Déposant qui ne se prévaut pas du système de dépôt accéléré ☐

Société émergente de croissance ☐

S'il s'agit d'une société émergente de croissance qui prépare ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, indiquer en marquant la case si la société inscrite a choisi de ne pas avoir recours à la période de transition prolongée pour respecter des normes de comptabilité générale nouvelles ou révisées prévues à l'article 13(a) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. ☐

Veillez indiquer en marquant la case appropriée quelle méthode comptable la société inscrite a choisie pour préparer les états financiers ci-inclus :

☐ **PCGR des États-Unis**

☒ **Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales**

☐ **Autre régime**

Si la case « Autre régime » a été marquée en réponse à la question précédente, veuillez indiquer en marquant la case appropriée quel quelle rubrique des états financiers la société inscrite a choisi de suivre.

Rubrique 17 ☐ **Rubrique 18** ☐

Si le présent rapport est un rapport annuel, veuillez indiquer en marquant la case appropriée si la société inscrite est une société inactive (au sens donné à l'expression « *shell company* » dans la règle intitulée *Rule 12b-2* prise en application de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*).

Oui ☐ **Non** ☒

NOTE EXPLICATIVE

Brookfield Renewable Partners L.P. (la « société ») dépose la présente modification (la présente « modification ») relative à son rapport annuel sur formulaire 20-F (la « version originale du formulaire 20-F ») dans le seul but d'inclure la signature conforme du commandité de la société, Brookfield Renewable Partners Limited, pour le compte de la société. Également, la société inclut dans la présente modification les attestations de son chef de la direction et de son chef des finances, comme l'exige l'article 302 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, en tant qu'annexes 12.1 et 12.2, respectivement. À l'exception de ce qui est énoncé ci-dessus, la présente modification ne modifie pas ni ne met à jour les informations présentées dans la version originale du formulaire 20-F afin de tenir compte d'événements survenus après le dépôt de la version originale du formulaire 20-F. Par conséquent, la présente modification devrait être lue en parallèle avec la version originale du formulaire 20-F et les documents de la société déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis après le dépôt de la version originale du formulaire 20-F.

INDEX DES ANNEXES

Numéro	Description
12.1	L'attestation de Sachin Shah, chef de la direction de BRP Energy Group L.P., fournisseur de services de Brookfield Renewable Partners L.P., en vertu de l'article 302 de la loi intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> .
12.2	L'attestation de Wyatt Hartley, chef des finances de BRP Energy Group L.P., fournisseur de services de Brookfield Renewable Partners L.P., en vertu de l'article 302 de la loi intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> .

SIGNATURE

La société inscrite atteste par les présentes qu'elle respecte toutes les exigences de dépôt du présent formulaire 20-F et qu'elle a fait dûment signer le présent formulaire 20-F en son nom par le soussigné, qu'elle a dûment autorisé à cette fin.

Fait le 28 septembre 2018

**BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P., PAR SON
COMMANDITÉ, BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS
LIMITED**

Par : /s/ Wyatt Hartley

Nom : Wyatt Hartley

Titre : Chef des finances du fournisseur de services, BRP
Energy Group L.P.

ATTESTATION

Je soussigné, Sachin Shah, atteste ce qui suit :

1. J'ai étudié le présent rapport annuel sur formulaire 20-F/A de Brookfield Renewable Partners L.P.;
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient aucune déclaration fausse ou trompeuse relativement à un fait important ni n'omet de déclarer un fait important dont la mention est nécessaire pour éviter qu'une déclaration ne soit trompeuse, à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite, à l'égard de la période visée par le présent rapport.

Le 28 septembre 2018

/s/ Sachin Shah

Nom : Sachin Shah

Titre : Chef de la direction du fournisseur de services,
BRP Energy Group L.P.
(Chef de la direction)

ATTESTATION

Je soussigné, Wyatt Hartley, atteste ce qui suit :

1. J'ai étudié le présent rapport annuel sur formulaire 20-F/A de Brookfield Renewable Partners L.P.;
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient aucune déclaration fausse ou trompeuse relativement à un fait important ni n'omet de déclarer un fait important dont la mention est nécessaire pour éviter qu'une déclaration ne soit trompeuse, à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite, à l'égard de la période visée par le présent rapport.

Le 28 septembre 2018

/s/ Wyatt Hartley

Nom : Wyatt Hartley

Titre : Chef des finances du fournisseur de services,
BRP Energy Group L.P.
(Chef des finances)